



## A RETENIR CETTE SEMAINE

### Maïs.....p2

**Pyrale :** Ralentissement du vol

**Rhopalosiphum Padi :** Surveillez les parcelles ayant fait l'objet d'une protection contre la pyrale avec une pyréthriñoïde.

**Chrysomèle des racines du maïs :** Niveau des premières captures en baisse par rapport à 2018.

### Soja .....p5

La majorité des sojas est en période de floraison. Absence de problème sanitaire hormis quelques vanesses et punaises vertes signalées.

### Betteraves .....p5

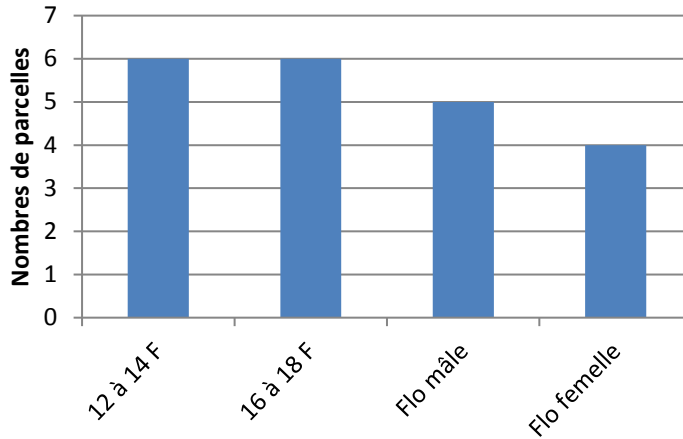
**Cercosporiose :** Installation progressive.



## Stade :

La floraison est atteinte sur presque la moitié des parcelles :

### Répartition des stades du maïs



## Pyrales

Mis à part sur le piège de Rouffach, le piégeage des papillons est en diminution sur tous les sites cette semaine :

Commune	Type de piège	Nombre de captures semaine 27	Nombre de captures semaine 28	Nombre de captures semaine 29	Evolution
Hirzfelden	Phéromones	2	2	0	-
Dessenheim	Phéromones	14	6	8	=
Dessenheim	Lumineux	34	63	19	-
Sainte Croix en Plaine	Phéromone	16	12	0	-
Namsheim	Lumineux	60	63	19	-
Ostheim	Phéromones	9	15	14	=
Schirrhein	Phéromones	1	0	0	=
Rouffach	Phéromones	4	0	3	+
Maenolsheim	Lumineux	4	19	14	-
Schleital	Phéromones	3	0		?
Burnhaupt le haut	Phéromones	0	0	0	=

En complément de ces observations, aucune nouvelle ponte n'est observée cette semaine.

Des morsures sur les feuilles sont les indices de présence des larves de pyrale. En déroulant les feuilles, on peut facilement observer les larves :

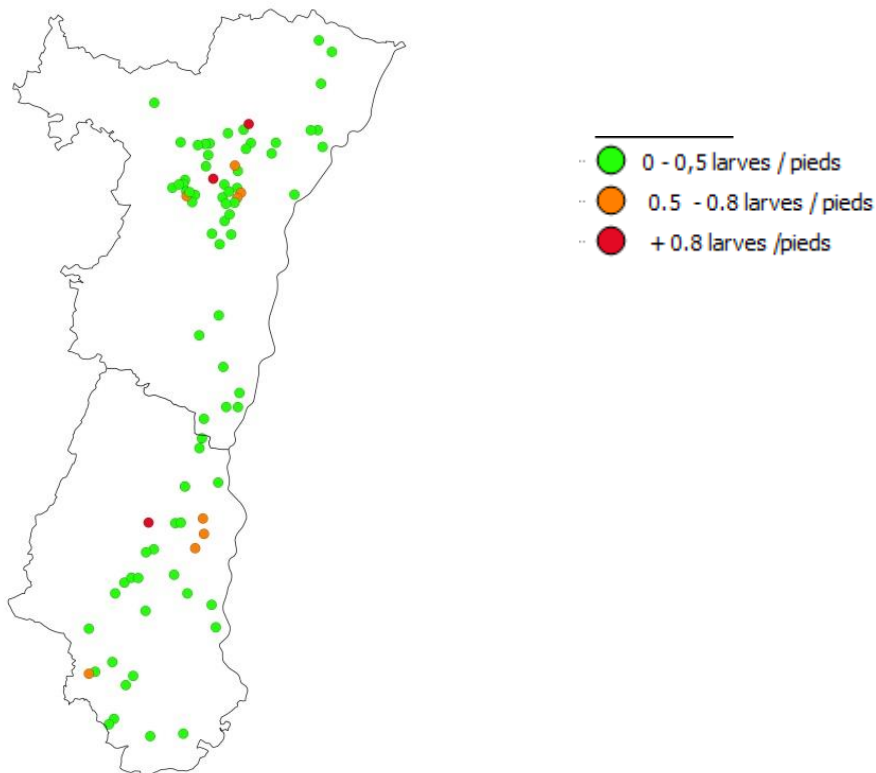


Battenheim 15-07-2019 - CAA

Dans les secteurs le plus avancés, les larves sont déjà dans les plantes. Même si le vol se poursuit, il les premières larves qui occasionnent les plus gros dégâts sont à l'abri des protections insecticides. Dans ces conditions, le risque est passé.

Pour les secteurs plus tardifs, l'intensité du vol, des pontes et des attaques semble moindre. On peut donc penser que le risque faible tout en étant prudent vis-à-vis du nombre d'observations réalisées dans le cadre du suivi.

L'observation des pontes et des dégâts ainsi que les infestations en 2018 peuvent vous permettre d'ajuster localement le niveau de risque.



Carte d'infestations en larves récolte 2018.

## Pucerons :

Une parcelle du réseau présente une colonisation de 20 % des panicules par *Rhopalosiphum padi*. Un développement massif peut poser des problèmes de fécondation si les soies se trouvent recouvertes de miellat au moment de la floraison.



*Reitwiller 15-07-2019 - CAA*

La présence d'auxiliaires doit permettre une régulation des populations. Mais dans certaines situations la gestion du risque pyrale avec des pyréthrinoides a pu diminuer leur présence et faciliter la pullulation des pucerons.



*Chrysope – Dessenheim 15-07-2019 - CAA*

Le seuil indicatif de risque est atteint dès que 5% des panicules sont colonisées avant le stade limite d'avortement des grains. Les parcelles qui ont fait l'objet d'un traitement à base de pyréthrinoides doivent être particulièrement surveillées.

## Chrysomèle des racines du maïs

Sur 81 pièges relevés cette semaine et la semaine passée, le total des captures se monte à 930 individus. Il est en régression par rapport à l'année passée sur la même période (4778 individus). Ceci est cohérent, les vingt pièges à phéromones les plus attractifs ayant été remplacés par des pièges chromatiques dont les niveaux de piégeage sont beaucoup plus faibles.



## SOJA

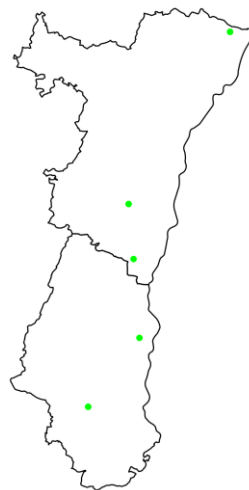
 Le réseau **soja** compte **6 parcelles** observées cette semaine

### 1 Stade de la culture

Les stades varient de Début floraison (R1) à premières gousses (R4). La majorité des sojas est en période de floraison.

Aucun problème sanitaire n'est mentionné par les observateurs. Seuls quelques cas de vanesses et de punaises sont signalés en commentaire.

### Localisation des parcelles de soja observées du 12/07/2019 au 16/07/2019



## BETTERAVE

La fréquence des taches de cercosporiose a augmenté dans les zones témoin situées en secteur sensible. Le seuil des 10% de feuilles atteintes est dépassé. Les premières taches sont aussi détectées dans les zones moyennement sensibles. Les quelques jours avec une atmosphère plus humide autour du 14 juillet ont été très favorables à la maladie. Elle continue donc son installation progressive sur le feuillage.

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et de la DRAAF :

<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

<http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/Surveillance-des-organismes>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



**ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE RÉGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST, SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :**

AGRO 67 – Arvalis Institut du Végétal - CAC – Ampélys – Chambre d'Agriculture d'Alsace – Comptoir Agricole – Viti.Com – CRISTAL UNION - Gustave MULLER - ETS ARMBUSTER – ETS LIENHART - FREDON Alsace - WALCH.

**Rédaction :** Arvalis Institut du Végétal, Chambre d'Agriculture d'Alsace et Terres Inovia.  
Relecture assurée par les Instituts Techniques, la Chambre d'Agriculture d'Alsace, la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est ainsi que la DRAAF (SRAL).

**Coordination et renseignements :**

Karim BENREDJEM, Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : [karim.benredjem@grandest.chambagri.fr](mailto:karim.benredjem@grandest.chambagri.fr)  
Claire COLLOT, Tél. : 03 83 96 85 02. Courriel : [claire.collot@grandest.chambagri.fr](mailto:claire.collot@grandest.chambagri.fr)

**Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, abonnez-vous ici :**  
<http://www.grandest.chambre-agriculture.fr/productions-agricoles/ecophyto/bulletins-de-sante-du-vegetal/abonnez-vous-gratuitement-a-nos-bsv/>

Action pilotée par le ministère chargé de l'Agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.